

matif total, y compris les travaux d'arpentage et les frais judiciaires a été établi à \$38,000 en se fondant sur le fait qu'une option d'acheter a été acceptée par le propriétaire au montant de \$37,500.

LE TAUX LE PLUS ÉLEVÉ DE CHÔMAGE, 1961-1962 ET
1971-1972

Question n° 588—**M. Mather:**

Quel a été le plus haut taux de chômage au Canada en 1961 et 1962 et en 1971 et 1972?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce): Statistique Canada nous communique les renseignements suivants: Le tableau ci-après indique les mois où le taux de chômage a été le plus élevé au Canada en 1961, 1962, 1971 et 1972.

	Désaisonnalisé		Brut	
	Taux %	Mois	Taux %	Mois
1961	7.7	Fév.	11.2	Fév.
1962	6.2	Fév.	9.1	Fév.
1971	6.9	Sept.	8.1	Fév.
1972	7.1	Sept.	7.7	Janv.

RADIO-CANADA—LES POSTES BILINGUES À CBWT ET
CBWFT (MANITOBA)

Question n° 595—**M. McKenzie:**

Combien d'employés des deux réseaux de la Société Radio-Canada (CBWT et CBWFT), au Manitoba, occupent des postes qui exigent que l'on satisfasse aux critères du gouvernement sur le bilinguisme et de quels postes s'agit-il?

L'hon. James Hugh Faulkner (secrétaire d'État du Canada): La Société Radio-Canada me transmet les renseignements suivants: Dans la mesure où la Société Radio-Canada est une société de la Couronne, elle n'est pas assujettie aux normes du gouvernement concernant les postes bilingues dans la Fonction publique. Cependant, elle a établi une politique de bilinguisme comparable en vertu de laquelle un personnel bilingue est nommé dans tous les secteurs où le bilinguisme est de rigueur.

LE CHOIX DES PRÉSIDENTS D'ÉLECTION EN 1972

Question n° 599—**M. Godin:**

1. Comment s'était fait le choix des Présidents d'élection en service dans chacune des circonscriptions du pays pour les élections du 30 octobre dernier?

2. Combien ont été choisis sur des listes fournies par a) le Parti Crédit Social du Canada, b) le Parti N.P.D., c) le Parti Progressiste-Conservateur et d) le Parti Libéral?

3. Quels sont les noms et adresses des Présidents d'élection qui ont été recommandés par a) le Parti Crédit Social du Canada et b) le Parti N.P.D.?

M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): 1. Les présidents d'élection sont nommés par le gouverneur en conseil, conformément à l'article 7 de la loi électorale du Canada.

2. Aucun parti politique n'a fourni de liste de présidents d'élection éventuels pour les élections générales du 30 octobre, 1972.

3. Sans objet.

Questions au feuilleton

*LA RÉOUVERTURE DES BUREAUX DE LA C.A.-C.

Question n° 608—**M. Rynard:**

Le gouvernement se propose-t-il de rouvrir les bureaux de la Commission d'assurance-chômage dans les villes où ils avaient été fermés et, dans l'affirmative, a) ces bureaux seront-ils situés à proximité des Centres de main-d'œuvre du Canada ou dans le même immeuble et b) à quels critères éventuels obéira la réouverture des bureaux de la Commission d'assurance-chômage?

M. Mark MacGuigan (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, la Commission cherche à humaniser ses services en les rapprochant de ses clients. C'est pourquoi elle étudie constamment l'opportunité d'ouvrir de nouveaux bureaux ou de rouvrir ceux qui ont été fermés depuis 1967.

Voici la réponse à la sous-question a): La Commission d'assurance-chômage s'efforce de situer ses bureaux dans les immeubles où sont situés des Centres de main-d'œuvre du Canada lorsque l'espace le permet; sinon, elle cherche à les situer le plus près possible.

Pour répondre à la sous-question b): Les principaux critères auxquels obéit la réouverture des bureaux sont les suivants: les nombres et la répartition géographique de la population des prestataires, l'existence de moyens de transport et de terrains de stationnement adéquats pour les clients. La Commission veille aussi, autant que possible, à ce que ses bureaux desservent le même territoire que les Centres de main-d'œuvre du Canada.

Il va sans dire que la Commission tient compte du coût d'administration et de la possibilité d'embaucher sur place des employés qualifiés.

DÉFENSE NATIONALE—LES AVIONS
TRANSATLANTIQUES

Question n° 613—**M. McKenzie:**

1. De combien d'avions transatlantiques le ministère de la Défense nationale peut-il disposer?

2. Combien chaque avion a-t-il coûté?

3. Combien d'avions envisage-t-on d'ajouter à la flotte?

4. Des études portant sur les avantages économiques de l'emploi d'avions civils assignés au service transatlantique ont-elles été faites avant l'achat?

5. A-t-on demandé aux principales lignes aériennes du Canada de présenter des offres pour le service transatlantique?

6. Combien de civils a) à l'emploi et b) ou non du ministère ont emprunté le service transatlantique en 1970, 1971 et 1972?

7. Combien de personnes faisant l'objet de la partie b) de la question 6 étaient a) parentes d'employés du ministère, b) de membres des Forces armées et c) d'autres employés du gouvernement?

8. Quel montant a-t-on déboursé pour chaque catégorie?

9. A combien revient le coût individuel de transport transatlantique sur un avion du ministère de la Défense nationale?

10. Comment se compare-t-il à celui d'un vol sur un avion civil?

11. Les sociétés Air Canada et Canadien Pacifique ont-elles protesté contre le transport de civils et, dans l'affirmative, combien de fois?

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): 1. Les avions transatlantiques dont dispose le ministère sont cinq Boeing 707/347C et 23 Hercules (C130). Les Boeing transportent normalement 157 passagers, tandis que les Hercules sont affectés uniquement, en vol transatlantique, au transport de matériel. Comme toutes les questions subséquentes semblent viser le service passager, les renseignements suivants ne se rapportent qu'aux Boeing 707 mis en œuvre par le Commandement du transport aérien.